



Municipalité de Launay

843, rue des Pionniers, Launay, QC, JOY 1W0

Tél. : 819-796-2545

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSE DES ÉLUS

ANNÉE 2024

Tel qu'exigé par l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le greffier-trésorier d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité. Ces informations doivent être également publiées sur le site internet de la municipalité.

Pour répondre à cette exigence, voici la rémunération et l'allocation de dépense des élus pour l'année 2024 :

	Maire	Conseillers
Rémunération annuelle	7 600 \$	1 400 \$
Allocation de dépenses annuelle	3 800 \$	700 \$

Manon Lampron

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière